

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

8250084

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/11/2022

Retour Préfecture : 29/11/2022

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
REUSSITE EDUCATIVE DU NORD ISERE

RENOUVELLEMENT DU GIP

Agence Nationale de la Cohésion et l'égalité des Territoires
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Le Conseil Départemental de l'Isère

La Communauté de l'Agglomération Portes de l'Isère,

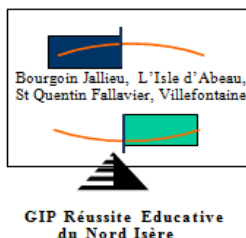
La ville de Bourgoin Jallieu,

La ville de L'Isle d'Abeau,

La ville de St Quentin Fallavier,

La ville de Villefontaine,

✧ ✧ ✧



VU, l'article 21 de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, modifié par l'article 133 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU, la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005,

VU, la loi n°014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion Urbaine,

VU, le décret n° 92-125 du 6 février 1992 modifié relatif à l'administration Territoriale de la République,

VU, le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU, la circulaire du 5 novembre 2010 de Madame la secrétaire d'Etat à la politique de la ville relative à l'articulation des dispositifs éducatifs dans les territoires de la politique de la ville et à l'évolution des missions confiées aux programmes de réussite éducative,

VU, la nouvelle convention constitutive du 1^{er} juillet 2016 qui a prorogé le GIP jusqu'au 31 décembre 2020,

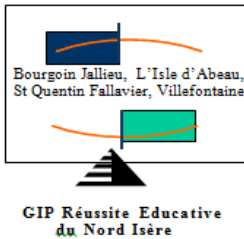
VU, l'avenant n°1 à la nouvelle convention constitutive du 1^{er} juillet 2016 qui a prorogé le GIP jusqu'au 31 décembre 2022,

VU, La prolongation du contrat de ville et la signature du Protocole d'engagements Réciproques et Renforcés jusqu'en 2022 dans lequel va s'inscrire la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et les communes de Bourgoin Jallieu, l'Isle d'Abeau, Saint Quentin Fallavier, Villefontaine,

VU la loi de finances 2022 qui a acté la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, jusqu'au 31 décembre 2023

VU, la délibération du Conseil d'Administration du GIP du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » Nord Isère,

VU, la délibération de la Commune de Bourgoin Jallieu en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » du Nord Isère et autorisant le Maire à signer le présent avenant,



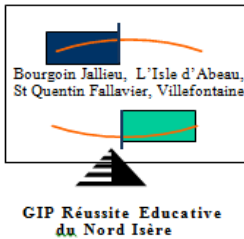
VU, la délibération de la Commune de L'Isle d'Abeau en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » du Nord Isère et autorisant le Maire à signer le présent avenant,

VU, la délibération de la Commune de Saint Quentin Fallavier en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » du Nord Isère et autorisant le Maire à signer le présent avenant,

VU, la délibération de la Commune de Villefontaine en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » du Nord Isère et autorisant le Maire à signer le présent avenant,

VU, la délibération du Département de l'Isère en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » et autorisant le Président du Département de l'Isère à signer le présent avenant,

VU, la délibération de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère en date du XXX 2022 approuvant le renouvellement du GIP « Réussite Educative » et autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère à signer le présent avenant,



Préambule :

« L'objet du présent avenant pris en application de la délibération N°1 en date du 29 juin 2022 du Conseil d'Administration du GIP Réussite Educative du Nord Isère est de proroger la durée du GIP d'un an (jusqu'au 31/12/2023) en conformité avec la loi de finances 2022.

Article 1 : L'article 6 de la nouvelle convention constitutive relatif à la durée du GIP est modifié comme suit :

Le groupement d'intérêt public créé le 6 juin 2002 pour une durée de 4 ans puis prolongé à quatre reprises jusqu'au 31 décembre 2022 est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023. La durée de vie du groupement a été calée sur celle du contrat de ville. Cette durée sera renouvelable à expiration par décision du conseil d'administration et après approbation de l'autorité administrative compétente.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention constitutive initiale restent sans changement

Article 3 : Modalités d'approbation et mesures de publicité

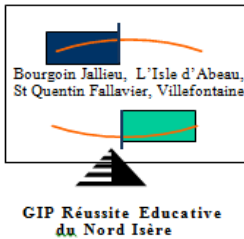
Le présent avenant est conclu sous réserve de son approbation par l'autorité administrative, conformément aux articles 1, 2 et 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Elle en assure la publicité conformément à l'article 4 du décret précité et adresse une copie pour information aux administrations centrales concernées :

La décision d'approbation et l'avenant sont mis à disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement ou à défaut sur celui d'un de ses membres.

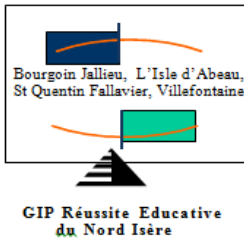
Fait à

le :



<p>Le Maire de Bourgoin Jallieu, Monsieur Vincent CHRIQUI</p>	<p>Le Préfet de l'Isère Délégué de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale des Territoires, Monsieur Laurent PREVOST</p>
<p>La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale, Madame Viviane HENRY</p>	<p>Le Président du Département de l'Isère, Monsieur Jean-Pierre BARBIER</p>
<p>Le Maire de l'Isle d'Abeau, Monsieur Cyril MARION</p>	<p>Présidente du GIP Nord Isère, Madame Danielle PENOT</p>

Conseil d'Administration du 29 juin 2022
Siège social : Carré Léon Blum – BP 3 – 38090 Villefontaine



<p>Le Maire de Saint Quentin Fallavier, Monsieur Michel BACCONNIER</p>	<p>Le Maire de Villefontaine, Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS</p>
<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Monsieur Jean PAPADOPULO</p>	

Conseil d'Administration du 29 juin 2022
Siège social : Carré Léon Blum – BP 3 – 38090 Villefontaine